

ARRÊTÉ DU MAIRE
N°2025-278

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION AUTOMOBILE

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu le code de la route et notamment ses articles L.411-7 et R.411-29 à R.411-32,

Vu la demande présentée par Monsieur LAGRÈVE Christophe, Président de FONTENAY ANIMATION, d'organiser le « **MARCHÉ DE NOËL** » sur la place Bernard Palissy du 06 au 07 décembre 2025,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation automobile pour assurer la sécurité du « PETIT TRAIN DU PÈRE NOËL »,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur LAGREVE Christophe, Président de Fontenay Animation est autorisé à faire circuler un train touristique appartenant à la société S.F.A.P.A. en empruntant toutes les rues de l'agglomération, les samedi 6 et dimanche 7 décembre 2025 de 10 heures 00 à 18 heures 00 pour les voyages du Père Noël.

Article 2 : La société S.F.A.P.A attestera avant ce jour de l'homologation de son train touristique, conformément à la législation en vigueur et devra lors de ses déplacements respecter le code de la route.

Article 3 : Durant ces journées, la sécurité sera assurée par les membres de Fontenay Animation.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ROZAY-EN-BRIE et les Agents de police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 avenue du Général de Gaulle case postale 8630 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérécourse Citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ROZAY-EN-BRIE,
- Monsieur le Président de Fontenay Animation,
- Monsieur le Lieutenant Commandant le Centre d'Intervention,
- Les agents de police municipale.

Fait à Fontenay-Trésigny,
Le 25 septembre 2025

Le Maire,
Patrick ROSSILLI

